



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

SEANCE DU 25 MARS 2015

*
* *

15 - COMMUNICATION

15.7 - Partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et la Mairie De Toulouse, organisatrice du projet « Passeport pour l'Art - parcours culturel gratuit »

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, TRAUTMANN, MME TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CHOLLET, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président expose que, dans le cadre du projet « Passeport pour l'Art – Parcours Culturel Gratuit », il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo-SMTC et la Mairie de Toulouse afin de faciliter le déplacement des écoles maternelles et élémentaires participantes au dispositif.

L'objectif de ce dispositif d'éducation culturelle et artistique est de favoriser l'accès au plus grand nombre à l'art, à la culture et de faire découvrir la cité dans sa pluralité à ces jeunes écoliers.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la mise à disposition de 3350 titres Tribu (valeur commerciale unitaire : 5.50 € TTC) **NON RECETTE : 18 425 € TTC**

En contrepartie, la Mairie de Toulouse s'engage à faire figurer le logo de Tisséo sur les documents de communication de la manifestation.

Par conséquent, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

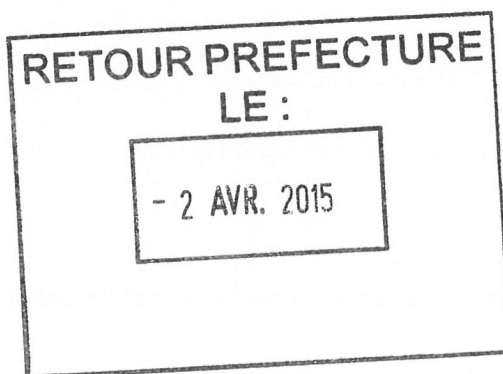
* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Mairie de Toulouse.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

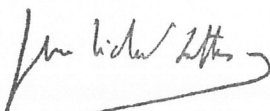
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



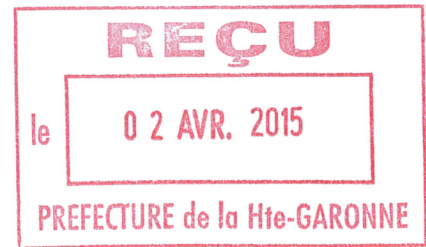
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS



ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7 Esplanade Compans Caffarelli, B.P. 11120, 31011 TOULOUSE Cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D.2015.03.25.15.7 en date du 25 mars 2015

Ci-après désigné par les termes « TISSEO-SMTC »,

ET

Mairie de Toulouse, Hôtel de Ville, Place du Capitole 31000 Toulouse, représenté par Monsieur l'adjoint au Maire en charge de la Culture dûment habilitée aux fins des présentes

Ci-après désignée par les termes « MAIRIE DE TOULOUSE »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre du projet « Passeport pour l'Art – Parcours Culturel Gratuit », il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo-SMTC et la Mairie de Toulouse afin de faciliter le déplacement des écoles maternelles et élémentaires participantes au dispositif.

L'objectif de ce dispositif d'éducation culturelle et artistique est de favoriser l'accès au plus grand nombre à l'art, à la culture et de faire découvrir la cité dans sa pluralité à ces jeunes écoliers.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo-SMTC et la MAIRIE DE TOULOUSE dans le cadre des actions liées au dispositif « Passeport pour l'Art – Parcours Culturel Gratuit ».

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

1- Engagements de Tisséo-SMTC

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la mise à disposition de 3350 titres Tribu.

2 - Engagements de la Mairie de Toulouse

La Mairie de Toulouse s'engage à faire figurer le logo de Tisséo sur les documents de communication du dispositif.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de la signature par la dernière partie. Elle prend fin à l'achèvement de la manifestation le 31 décembre 2015 (inclus) sauf cas de résiliation prévu à l'article 5.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations ou en cas d'annulation de la manifestation.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en trois exemplaires originaux, le

Pour Tisséo-SMTC
Le Président
Monsieur Jean-Michel LATTES

Pour la Mairie de Toulouse
L'adjointe au Maire en charge de la Culture